

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par AN.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Janvier

L'ORGANISATION DE LA CHARITÉ

Les rigueurs exceptionnelles de l'hiver que nous traversons donnent lieu à un élan de philanthropie et de charité auquel on ne saurait trop s'associer et trop applaudir.

Il y a eu là sans distinction d'opinion et de parti un mouvement de générosité d'autant plus unanime qu'il a été plus spontané. Le récit des drames de la misère et de la faim, — drames navrants et souvent irrémédiables — a ému tous les cœurs. Comment n'être pas ému à la pensée de ces vieillards, de ces femmes, de ces pauvres petits enfants qui sont morts de froid ou d'inanition dans des taudis ou sur les grandes routes, sans abri, sans asile, sans un morceau de pain.

Ce sont là, hélas ! des misères et des infortunes qui ont été de tous les temps, mais qui sembleraient ne plus devoir être du nôtre.

Autrefois, ce n'était pas seulement des individus qui, ici ou là, périssaient de misère, de faim et de froid ; c'était des populations entières qu'il était matériellement impossible de soulager et de secourir.

Les historiens nous ont laissé le récit de ces calamités qui prenaient les proportions d'un universel désastre. Qui ne se souvient de la peinture qui nous a été tracée par les contemporains de cet hiver de 1709 qui fit plus de victimes que la guerre la plus meurtrière et la plus sanglante.

Mais aujourd'hui, s'ils sont devenus plus rares, des spectacles tels que ceux-là semblent plus intolérables encore qu'aux époques lointaines que nous venons de rappeler. On ne peut s'empêcher de se demander comment d'aussi cruelles souffrances, d'aussi affligeantes infortunes sont encore possi-

bles en un temps qui a réalisé tant de progrès de tout ordre et de tout genre

C'est à ce sentiment de plus en plus général, de plus en plus répandu qu'il faut attribuer le mouvement si honorable, si généreux auquel nous assistons aujourd'hui et qui nous entraîne tous, gouvernement, chambres, presse, administrations publiques, sociétés de toute nature et individus de toute profession.

A Cahors, en ce moment, de grandes fêtes se préparent.

Dans cet universel élan il semble qu'il y ait quelque chose de cette antique *furia francese* toujours irrésistible.

Si cependant et sans apporter à nos éloges aucune réserve, il nous était permis d'exprimer un vœu, ce serait de voir dans l'élan qui vient de se produire le point de départ d'une organisation durable de la bienfaisance. Certes, nous ne méconnaissons ni la puissance, ni l'action des institutions charitables et philanthropiques qui existent sur tous les points du territoire. L'assistance publique, à Paris, les bureaux de bienfaisance dans beaucoup de villes et de communes rendent notamment les plus précieux services, encore bien qu'on puisse regretter qu'il subsiste dans leur organisation et dans l'impartialité de leurs décisions, de nombreuses déficiences. Ainsi en est-il parfois des règles qui président à la distribution des secours. Trop souvent une sorte de privilège semble constitué en faveur de mendiants attirés et inscrits, beaucoup moins dignes de sympathie que des malheureux frappés par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, d'une misère momentanée, mais singulièrement cruelle.

Mais c'est aux campagnes surtout qu'il faudrait penser. Il y a là une grande et belle loi dont l'examen et le vote s'imposent à la nouvelle Chambre. Depuis trop longtemps les propositions relatives à l'organisation de l'Assistance publique dans les campagnes sont en suspens. Il faut les faire aboutir au plus tôt. Il y a aussi nombre des

mesures accessoires qui pourraient être prises et qui rendraient aux plus déshérités d'entre nous les plus précieux services. Ne l'oublions pas, si la devise de la République française est : « Liberté et Égalité » elle est aussi : « Fraternité ».

Et l'hiver de 1890-1891 devra être un peu moins maudit, si à tous, tant que nous sommes, il nous a rappelés des devoirs qui ne sont pas seulement momentanés, mais permanents.

* *

INFORMATIONS

Le privilège de la Banque de France

M. Rouvier a soumis samedi au conseil des ministres un important projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de France.

Le privilège de la Banque, qui expire le 31 décembre 1897, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1920. La Banque versera à l'Etat une somme annuelle de 2,500,000 francs à partir de 1898. Jusqu'à cette date et à partir du 1^{er} janvier 1891 elle lui versera une somme annuelle de 1,700,000 francs.

La Banque renonce à tout intérêt sur son avance permanente de 140 millions au Trésor. Elle payera gratuitement, concurremment avec le Trésor, les coupons de rente et de valeurs d'Etat présentés à ses caisses et ouvrira gratuitement ses guichets aux émissions de l'Etat.

Elle assurera au service des mouvements de fonds du Trésor des facilités nouvelles dans trente cinq bureaux auxiliaires et dans les villes rattachées. Elle versera à l'avenir les dépôts libres des titres dans toutes les succursales.

Au cas où les circonstances obligeraient à élever le taux de l'escompte au-dessus de 5 0/0, les bénéfices provenant de cette élévation ne seront pas distribués aux actionnaires, mais viendront en augmentation du fonds social.

Le maximum de l'émission des billets de banque est porté de 3 milliards 500 millions à 4 milliards. Ce projet de loi a été déposé samedi sur le bureau de la Chambre.

Nous suivrons la discussion de ce projet de loi.

Suppression des trésoriers-payeurs

Comme on vient de le lire dans ce projet, le cas où la suppression des trésoriers-payeurs généraux et receveurs des finances serait adoptée et

les affaires... c'est plus qu'il n'en faut pour soulager le bon Clergeot d'un respectable morceau de l'héritage...

Et s'étant assuré que l'enveloppe de Robine était toujours à sa place dans la poche de son pardessus, il referma sans bruit la porte de l'escalier, et s'élança dans le jardin sur la pointe des pieds...

— Vous voyagez à pareille heure, dit près de lui une voix qui le fit tressaillir...

Il se remit vite en reconnaissant le cocher dont la rencontre l'avait si fort effrayé à son arrivée...

Il répondit avec assurance :

— Oui, il faut être à Rouen dans la nuit même...

— Comme ça se trouve..., j'y retourne à l'instant même..., mon cheval est reposé et attelé...

Si vous voulez profiter de ma roulotte... j'suis votre homme pour un coup de vin...

— J'accepte, fit Daniel, ravi de cette occasion inespérée...

— Pour lors, grimpez et en route.

— Tiens, vous n'avez qu'une lanterne, gare aux contraventions... et aux culbutes surtout...

— J'crains pas les premiers..., quant aux secondes, vous m'avertirez, puisque la lanterne est de votre côté...

Le cocher s'assit dans l'ombre à côté de son nocturne client, et, d'un maître coup de fouet, enveloppa son cheval, qui partit d'un train d'enfer...

La fraîcheur de la nuit acheva de remettre Daniel Hubert des émotions terribles par lesquelles il venait de passer. Respirant à pleins poumons, il sentait l'espérance faire place aux ef-

prévu, il appartenait alors aux succursales de la Banque de France de les remplacer dans toutes les opérations de trésorerie que font actuellement ces fonctionnaires.

On nous affirme même que M. Rouvier ne serait pas éloigné de choisir un département pour faire, pendant un an, l'essai de ce système.

On sait que la seule suppression des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs des finances produirait une économie annuelle de près de 28 millions.

Dans cet essai, les percepteurs remplaceraient les receveurs particuliers.

M. Rouvier annoncera ce projet au moment de son dépôt du budget.

Le recours d'Eyraud

M^o Félix Décori, le défenseur d'Eyraud, a été reçu, vendredi matin, 23 janvier, à onze heures, par le président de la République. Il lui a remis le recours en grâce signé de douze jurés. Ce recours sera envoyé par les soins de M. Carnot à la commission des grâces qui n'a pas encore donné son avis.

La fille d'Eyraud avait demandé d'être reçue par M^o Carnot. Cette audience, qui eût été contraire aux précédents, ne lui a pas été accordée.

Le Crédit foncier

M. Lévêque, député de la Côte-d'Or, ex-sous-gouverneur du Crédit foncier, vient de déposer une proposition qui a pour but de faire consacrer par une loi les dispositions du 6 juillet 1853, qui ont donné la direction générale du Crédit foncier à un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par le président de la République, et qui ont imposé l'obligation de prendre trois membres du conseil d'administration, parmi lesquels des trésoriers-payeurs généraux.

M. Lévêque estime que la nomination des gouverneurs par le président de la République ne suffit pas pour assurer l'exécution rigoureuse des statuts, lois et règlements du Crédit foncier, puisque, dit-il, l'expérience a prouvé que les gouverneurs se sont toujours plus préoccupés du dividende à donner aux actionnaires que des garanties fournies aux obligataires ou de la réduction du taux de l'intérêt à exiger des emprunts.

Aux termes de la proposition, les fonctions d'administrateur ne pourront pas être exercées en même temps qu'un emploi du Crédit foncier dont la nomination et la révocation appartiennent au gouverneur. Enfin la proposition inscrit dans la loi un certain nombre de dispositions réglementaires ou conventionnelles tombées en désuétude et qui étaient destinées à faciliter

froyables angoisses. Hâtez-vous, lui avait dit sa trop confiante victime. Certes, oui, il se hâterait. Après quelques heures de repos pris dans un hôtel borgne de la banlieue de Rouen, il se rendrait chez M^o Clergeot. Là, après avoir pris une part convenable au terrible événement qui le frappait dans la personne de son principal clerc, il lui exhibait les actes heureusement retrouvés dans ses papiers et obtenait d'ores et déjà une forte avance. Nanti de la somme, il disait, non sans regret, un adieu éternel au reste de l'héritage, gagna le Havre, d'où le bateau de Southampton le débarquait en Angleterre. Du diable si, là, il ne trouvait pas un moyen rapide de traverser l'Océan.

Un coup de sifflet prolongé vint troubler le cours de ses rêves d'avenir...

— Qu'est-ce là ? fit-il...

— Faites pas attention... C'est un camarade qui m'a prié de le prendre en repassant.

Il m'envoie le signal... et j'y réponds.

Il fit claquer son fouet par trois fois, et tira sur les rennes pour arrêter son cheval...

— Coucou... dit une voix.

— Fait, ha ! Fait... répondit le cocher...

Une légère secousse indiqua à Daniel Hubert qu'un second voyageur venait de s'asseoir derrière lui... la voiture continua à rouler...

Il s'était replongé dans ses réflexions, lorsqu'en traversant un village, il crut s'apercevoir que la route suivie n'était pas celle qui mène directement à Rouen... Il en fit l'observation au cocher...

— Qu'est-ce que ça vous fait si nous arrivons tout de même ? répondit l'automédon...

JACQUES BRÉMOND. (A suivre.)

45 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

VIII

— Un autre assassinat...

— Oui, le vôtre... J'ai refusé... « Soit, a-t-il dit, je ferai donc la besogne moi-même... » On n'échappe pas à Robine, monsieur Maurice Séguin. J'ai tué Robine... Maintenant, jugez si vous voulez me perdre, ou me sauver ?

Il fit deux ou trois fois le tour de la pièce avant de répondre, et s'arrêta enfin à quelque distance du scélérat...

— Daniel Hubert la police a trouvé votre trace, et sait que vous êtes ici... J'en ai été informé par un de ses agents. Vous pouvez donc être arrêté dès demain, cette nuit même... Je n'y puis rien...

— Laissez moi fuir...

— Partez... d'ici demain soir, si on m'interroge, je me tairai... Mais je vous le répète, hâtez-vous, car on doit vous suivre pas à pas...

Un éclair de joie brilla dans les yeux du scélérat qui se répandait en un flot de remerciements

pour celui qu'il appelait son sauveur.

— Taisez-vous, dit celui-ci et faites vite... Avez-vous de l'argent... Je ne peux rien vous donner...

— Non..., mais ce meuble dont voici la clé renferme une somme assez forte qui vous appartient...

— Ouvrez-le... et prenez-la.

Daniel exécuta son ordre en ayant soin de laisser la clé sur la serrure.

— Vous trouverez, monsieur, la valise avec toute votre correspondance.

— C'est bien, et les pièces qui me concernent...

— Une partie est dans ce tiroir... J'ai déposé l'autre entre les mains de M^o Clergeot...

— C'est bien... partez...

Sans quitter sa place, il lui désignait la porte.

— La sortie du vestibule est fermée, fit encore Daniel Hubert... je vais descendre par l'escalier dérobé qui communique avec cet appartement.

— Hâtez-vous...

Au moment de refermer la porte sous tenture, il tenta un dernier remerciement.

Maurice Séguin s'assit devant la table sans répondre... Quand il l'eut vu disparaître, il courut vivement tirer le verrou.

— Que Dieu pardonne à ce misérable, comme je lui pardonne, dit-il alors. Qu'il échappe à la justice des hommes, ou qu'il subisse son châtiment, peu importe maintenant, Robine est mort... Famin n'a plus rien à craindre...

— Imbécile ! pensait l'infâme en descendant prestement l'escalier... qui descendait à me

laisser une journée entière pour régler mes peti-

l'abaissement du taux d'intérêt. Les faits récents qui ont été révélés dans le courant de l'année 1890 ayant apporté une preuve nouvelle et décisive de l'inefficacité du contrôle de l'Etat tel qu'il est organisé en ce moment, M. Lévêque propose la nomination de trois commissaires du Gouvernement nommés par le ministre des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture, chargés de surveiller la gestion et la comptabilité du Crédit foncier et de fournir tous les mois un rapport au ministre. Chaque année, un rapport des commissaires sur la situation du Crédit foncier sera communiqué au Parlement.

Les récépissés de souscription

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant : Les porteurs de récépissés de souscription de 10 fr. de rente et au-dessus sont prévenus, conformément à l'article 11 de l'arrêté ministériel du 2 janvier 1891, que leurs récépissés de souscription à l'émission de rente 3 0/0 seront échangés contre des certificats provisoires de rente 3 0/0 au porteur munis de talons de versement : A Paris, à la caisse centrale du Trésor, à partir du 29 janvier 1891 ; Dans les départements, à partir du 31 janvier 1891.

Les excédents de versements seront en même temps remboursés aux souscripteurs, sous déduction du terme exigible à la répartition.

Les porteurs de récépissés de souscription de 3 fr. de rente pourront demander l'échange de leurs récépissés contre des certificats provisoires de rente 3 0/0 et verser en même temps le terme exigible à la répartition :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, à partir du 6 février 1891 ; Dans les départements, à partir du 7 février 1891.

Du 31 janvier au 25 février les percepteurs des départements qui ont reçu les souscripteurs pourront prêter leur concours pour cet échange. Les personnes qui se serviront de l'entremise d'un percepteur devront déposer entre ses mains leurs récépissés provisoires, et il leur sera délivré un bulletin de dépôt. La remise des certificats et le remboursement des excédents auront lieu quelques jours après sur la restitution dudit bulletin.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Ligne d'Aurillac à St-Denis-Martel

Il est officiel que la ligne d'Aurillac à St-Denis-Martel sera irrévocablement ouverte le 1^{er} mai prochain.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser la lettre suivante à M. Vival, député du Lot :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à hâter l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Saint-Denis-les-Martel à Aurillac.

Je m'empresse de vous informer qu'à la suite d'un accord intervenu entre mon administration et la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, il a été décidé que les deux sections dont se compose la ligne de St-Denis à Aurillac devront être terminées le 1^{er} mai prochain, et par conséquent, ouvertes à l'exploitation vers la même date.

Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des travaux publics, GUYOT.

Fêtes de Charité

Dimanche soir, un certain nombre de membres du cercle de l'Union, d'officiers et les membres de la presse locale et régionale se sont réunis dans le but d'organiser des fêtes de Charité à Cahors.

Le projet général de ces fêtes a été immédiatement adopté et on a procédé à la nomination d'une commission composée de la façon suivante :

MM. Billières, Rodolose, Calmon, Toulouse, Martineau, Vicart, Munin-Bourdin, Dr Ausset, Depyre et Dr Gélis, quelques officiers qui seront désignés ultérieurement et les membres de la presse.

Cette commission aussitôt constituée, a élu MM. Billières, président ; Vicart, secrétaire, et Toulouse, trésorier. Elle s'est divisée en trois sous-commissions.

1^o Commission d'installation chargée de l'appropriation des locaux, composée de MM. Rodolose, Calmon, Vicart, Toulouse, Brassac et Dissès.

2^o Commission du Bal, comprenant MM. Depyre, Dr Ausset, Dr Gélis, Martineau, Bergon, de Lafaurie et Dissès.

3^o Commission artistique, comprenant MM. Layou, Saint-Yves, Munin-Bourdin, Lurguie, Castanet et Paul Duché.

Nous publierons incessamment le programme détaillé des fêtes.

Les « Femmes de France »

Nous sommes heureux d'apprendre que le Comité de l'Union des Femmes de France a décidé de verser une somme de 200 fr. entre les mains de M. le Maire pour qu'il la remette au Bureau de bienfaisance, à l'effet de secourir les pauvres et les ouvriers sans travail.

Bonne mesure

En raison du grand froid que nous subissons, M. le maire de Gourdon a fait publier, mardi, l'avis suivant :

« Le Bureau de bienfaisance invite toutes les personnes qui ne sont pas secourues actuellement et qui, en égard à la rigueur de la saison, pourraient se trouver dans le besoin, à se faire inscrire à la mairie dans le délai de 24 heures, pour recevoir des secours en nature.

« Il pris également les personnes qui auraient de vieux vêtements à les faire déposer à la mairie, où la distribution en sera faite aux indigents. »

Nos compatriotes

Le président de la République a reçu samedi M. Pehau, directeur de l'hospice des Quinze-Vingts, qui lui a remis le diplôme de membre titulaire de la Société d'assistance pour les aveugles.

Enfants assistés

M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — Il sera délivré, pour 1891, aux enfants assistés du département un vestiaire conforme à celui qui a été fixé par le règlement du 1^{er} avril 1862, sauf toutefois en ce qui concerne les garçons de 5 ans révolus qui recevront la même vêture que les garçons de 6 ans révolus.

Art. 2. — Le tarif de ces vêtements sera le même qu'en 1890, c'est-à-dire celui de 1862 augmenté de 3 fr. par vêture.

Art. 3. — Il sera délivré pour 1891, aux enfants âgés de 12 ans révolus la même vêture qu'à ceux de 11 ans révolus.

Art. 4. — Il sera, en outre, fourni deux paires de sabots (une en bois, et l'autre à semelle de bois recouverte en cuir) aux enfants des deux sexes de 5 à 13 ans aux prix suivants pour les deux chaussures :

3 fr. 50 pour les enfants de 5 ans révolus ; 3 fr. 70 pour ceux de 6 ans révolus ; 4 fr. pour ceux de 7 ans révolus ; 5 fr. pour ceux de 8 ans révolus ; 5 fr. pour ceux de 9 ans révolus ; 6 fr. pour ceux de 10 ans révolus ; 6 fr. pour ceux de 11 ans révolus ; 6 fr. pour ceux de 12 ans révolus.

Art. 5. — Les hospices dépositaires de Cahors, de Figeac et de Gourdon sont chargés de la fourniture de vêtements des enfants, de leurs arrondissements respectifs.

Accident

Samedi matin, à 9 heures, la femme Sauliac, bouchère, a renversé avec sa charrette la femme Vignals, marchande de lait.

On a transporté la victime de cet accident chez le sieur Ayot où M. le docteur Clary lui a donné les premiers soins. Le médecin n'a pas constaté de fractures, mais de très graves contusions aux reins et à l'épaule.

Le pétrole

Dans la soirée du 21 courant, vers 6 heures du soir la nommée Cave Augustine, âgée de dix-huit ans, couturière, demeurant rue des Soubirous, 6, avait eu l'imprudence de mettre du pétrole dans une lampe allumée. La lampe a pris feu et a éclaté en communiquant le feu aux vêtements de la malheureuse, qui fut bientôt entourée de flammes.

La mère de la jeune imprudente eut grand-peine à éteindre le feu, qui avait grièvement brûlé la fille aux jambes et au ventre.

Gendarmerie

Par décision ministérielle du 31 décembre, le garde à pied Cances (Pierre), de la garde républicaine, est nommé gendarme à la résidence de Gourdon, en remplacement du sieur Calmon, qui va à Orléansville, province d'Alger.

Récompense

Une médaille d'honneur agricole vient d'être accordée à Marguerite Bardy, surveillante de la propriété de M. Cyprien Bruel, notaire à Saint-Céré.

Catus

Le bureau de bienfaisance de Catus est heureux d'avoir devancé les instructions préfectorales concernant les secours exceptionnels donnés aux nécessiteux. Depuis plus de quinze jours la ration donnée aux indigents inscrits a été doublée et une distribution exceptionnelle en pain et en bois est faite aux malheureuses victimes du froid.

Une souscription a été ouverte pour augmenter les ressources du bureau de bienfaisance qui sont très restreintes; malheureusement elle a été peu fructueuse, la population n'étant pas riche. Par contre, la charité privée a été largement pratiquée; le bureau de bienfaisance remercie vivement toutes les personnes qui se sont associées à ses œuvres de charité à un moment où ses propres ressources étaient insuffisantes.

FÊTE DU CARNAVAL

— 1891 —

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour comportant une réduction de 25 % sur le prix du tarif général, délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (7, 8, 9 et 10 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (11 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Prayssac

Un incendie a dévoré une maison à Prayssac en face l'Eglise; grâce aux prompts secours, on a pu préserver les maisons contiguës; le curé et le vicaire ont été des premiers sur le lieu du sinistre.

La foire n'a pas été belle, il y avait peu de bœufs : ils se vendaient aux cours des foires précédentes.

Il y avait beaucoup de porcs gras qui se vendaient de 48 à 50 fr. les 50 kilos; les autres porcs de 25 à 50 fr. et jusqu'à 60 fr. pièce.

Les brebis se vendaient à de bons prix. Les cours de la volaille étaient très variables d'entre 55 et 70 centimes la livre.

Les lapins domestiques de 25 à 30 cent. la livre.

Les lièvres, en grand nombre, se sont vendus de 4 à 6 fr. pièce.

Les perdrix 2 fr. ; les grives 45 cent. ; merles 25 cent. ; bécasses 2 fr. 50 et 3 fr. Œufs 1 fr. la douzaine.

Dindons de 10 à 11 fr. la paire. Blé de 16 à 17 fr. 25 les 4/5.

Maïs de 10 à 11 fr. les 4/5. Pommes de terre 4 fr. les 4/5.

La majeure partie des pommes de terre étaient gelées : celles-là n'ont pas trouvé preneurs.

Figeac

Par suite de la fonte des neiges et du relèvement de la température, les eaux du Célé ont débordé et charrient des blocs de glace et des épages de toute sorte. Dans la nuit de jeudi, vers 2 heures du matin, un craquement sinistre se faisait entendre, c'était de grands amas de glace qui, entraînés par la force du courant, venaient se briser contre les piles du pont de Grifoul, la crue a atteint 1 mètre 60 au maximum.

Acte de probité. — Dans la journée de mardi, 21 courant, un voyageur de commerce s'est présenté au bureau de poste pour retirer le montant d'un mandat, et par distraction avait laissé sur le guichet la somme qui venait de lui être donnée en échange du titre qui avait été retiré par l'employé de service.

Lorsque le voyageur s'aperçut qu'il avait laissé sur le guichet, il revint immédiatement au bureau pour demander si on n'avait pas retrouvé la somme qui avait été oubliée par mégarde; heureusement, le fonctionnaire s'était aperçu de ce qui venait de se passer et avait mis la somme de côté.

Cet acte de probité mérite des éloges en faveur de M. Léonce Dalquié, commis des postes au bureau de Figeac.

Fons

Malgré le mauvais état dans lequel se trouvaient nos routes et nos chemins qui étaient couverts partout d'une épaisseur de 5 à 6 centimètres de verglas notre foire nouvelle du 22 n'en a pas moins été belle; il s'y est traité pas mal d'affaires.

Sur deux cents paires de bœufs amenés, il s'en est vendu plus de la moitié; il s'est vendu beaucoup de moutons et à des prix très élevés. Les cochons gras valaient de 45 à 52 fr. les 50 kilos poids vif.

La bonne volonté n'a pas fait défaut, malgré le mauvais temps; mais il faut espérer que la prochaine foire sera mieux favorisée. Aussi disons-nous: au revoir ! à tous les amateurs forains.

Bétaille

Le 20, le feu se déclarait dans un grange appartenant à Marie Arnaud, veuve Besse, au Pech-Bragès, commune de Bétaille, et la consumait avec les fourrages et deux moutons qu'elle renfermait. Cet incendie, dont les causes sont inconnues, occasionne au propriétaire une perte de 600 fr. et il n'y a pas d'assurance.

Gourdon

Dans la nuit de samedi à dimanche, un commencement d'incendie a eu lieu chez M. Taillade, banquier. On s'en est aperçu assez tôt, heureusement, et grâce à l'empressement des habitants de la maison, tout s'est borné à des dégâts de peu d'importance.

St Matré

Les porcs gras se vendaient de 47 à 50 fr. les 50 kilos poids vif.

Au poids mort on vendait 50, 52 1/2 et 55 cent. la livre.

A cause du mauvais temps il y avait peu de bœufs : ils se vendaient à des bons prix.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 29 Janvier

Représentation extraordinaire donnée par la troupe de M. Albert Chartier, composée de plusieurs artistes des grands théâtres de Paris.

LE POMPIER DE JUSTINE

Comédie bouffe en 3 actes.

MADAME A SES BREVETS

Comédie en 1 acte

La place nous manque pour expliquer les joyeuses péripéties par lesquelles passent Justine et son Pompier, ainsi que M. et M^{me} Durosoir; mais quand nous aurons dit que la pièce est de M. A Valabrègue, l'auteur de *Durand et Durand*, le *Bonheur Conjugal*, les *Boulinard* et de tant d'autres pièces si gaies que nous avons si souvent applaudies, son succès sur notre scène ne fera aucun doute.

M. Chartier a monté la pièce avec un grand luxe d'accessoires et a apporté tous ses soins à la composition de sa troupe; nous ne citerons que quelques noms : M. Malard, si amusant dans *Durand et Durand*; M^{me} E. Castelli, que nous revoiyons toujours avec tant de plaisir, etc., etc. Ajoutons enfin que c'est M. Dussart, l'administrateur de toutes les grandes tournées, qui conduit celle-ci; c'est le plus sûr garant d'une bonne soirée pour le jeudi 29 janvier courant.

Bourse de Paris

Cours du 26 Janvier 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 60
3 0/0 amortissable.....compt.	96 15
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 »
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 40

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4315 »
CRÉDIT FONCIER.....	1275 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	505 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	665 »
EST (Chemin de fer).....	900 »
LYON.....	1510 »
MIDI.....	1312 50
NORD.....	1863 »
ORLÉANS.....	1545 »
OUEST.....	1060 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1447 50
CANAL DE SUEZ.....	2410 »
CANAL DE PANAMA.....	43 75
Etablissements DECAUVILLE.....	522 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	442 »
EST 3 0/0.....	438 »
MIDI 3 0/0.....	439 25
NORD 3 0/0.....	447 »
ORLÉANS 3 0/0.....	447 50
OUEST 3 0/0.....	439 25
SUD DE LA FRANCE.....	416 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	420 »
EST-ALGÉRIEN.....	424 »
OTTOMANES, priorité 5 0/0.....	416 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	593 »
— — — — — 4 0/0 1863.....	518 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	387 50
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	468 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	466 »
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	464 50
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	417 50
— — — — — 3 0/0 1885.....	457 50
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	69 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	100 20
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	98 90
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	58 10
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	339 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	656 50
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 25
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 »

BULLETIN FINANCIER

du 26 janvier 1891

La note est toujours la même. Fermé des cours et affaires peu actives, il ne circule que peu de nouvelles. Une interpellation à la Chambre sur les conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer influence un peu les cours.

Nous espérons que la liquidation qui approche viendra apporter un peu plus d'animation au marché.

Le 3 0/0 est à 95.57 1/2. Le nouveau 3 0/0 est en progrès à 94.07 1/2, l'écart entre les deux rentes doit se détendre. Le 4 1/2 est à 105.45.

Nos grandes sociétés de crédit sont bien tenues. Le Foncier est en reprise à 1278.75. La Banque de Paris fait 835. Le Crédit Lyonnais est toujours ferme à 836.25. Le Crédit mobilier s'avance à 422.50.

La Banque des Pays-Autrichiens fait 505.

Les fonds étrangers ont une assez bonne tenue. L'Italien fait 92.47 1/2. L'Extérieure est à 75.7/8, on pousse de nouveau les valeurs ottomanes.

En Banque, les valeurs de cuivre sont en hausse l'Alpine est à 215 avec une bonne tendance.

ETUDE

de M^e Jean St-ÉTIENNE, avocat-avoué, près le Tribunal civil de Cahors, rue du Parc, n° 3, successeur de M^e Delbreil.

VENTE

A SUITE

D'EXPROPRIATION FORCÉE, SUR SURENCHÈRE

Fixée au onze février mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi et demie au Palais de Justice de Cahors.

Suivant procès verbal enregistré de Daynard, huissier à Duravel, en date du treize octobre mil huit cent quatre vingt-dix, régulièrement dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-sept octobre de la même année, volume 138 numéro 9.

Il a été procédé :
A la requête de madame Alexandrine Atgié-Latour, veuve Mercié sans profession, domiciliée à Cahors, agissant en qualité de légataire universelle de sa sœur, madame Clotilde Atgié-Latour, ayant M^e St-Etienne pour avoué.

Sur la tête et au préjudice de Etienne Cagnac, menuisier et Marguerite Flavie Pouzet, sans profession, mariés, domiciliés ensemble au moulin de Leygue, commune de Touzac ;

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, sis canton de Pay-l'Évêque.

La vente des biens saisis aura lieu en quatre lots composés comme suit :

Premier lot

Article premier

Une pâture sise au lieu dit moulin de Leygue, numéro 815 P, section A du plan cadastral de la commune de Touzac, contenant sept ares cinquante centiares ;

Article deux

Une terre, numéro 818 P même lieu, plan et section, contenant cinquante-un ares quarante centiares.

Article trois

Une pâture numéro 819 P, même lieu, plan et section, contenant deux ares vingt centiares ;

Article quatre

Un jardin, numéro 820, mêmes lieu, plan et section, contenant douze ares soixante-dix centiares.

Article cinq

Un sol et pâture, numéro 821, mêmes lieu plan et section, contenant 13 ares quarante centiares.

Article six

Une terre, numéro 829 P mêmes lieu, plan et section, contenant quatre-vingt-douze ares vingt-quatre centiares ;

Article sept

Un bois, numéro 823 P, mêmes lieu, plan et section, contenant dix-huit ares six centiares ;

Article huit

Une pâture, numéro 824 P, mêmes lieu, plan et section, contenant onze centiares ;

Article neuf

Une maison, construite en pierres et couverte en tuiles creuses, figurant sous le numéro 821 des mêmes plan et section, se composant : 1° d'un rez-de-chaussée éclairé par deux fenêtres au sud et trois portes vitrées au nord ; la porte d'entrée est au sud ; 2° et d'un étage où l'on remarque trois fenêtres au nord, trois au midi et une au levant. Au-devant de la maison se trouve une cour pourvue d'un portail et d'une porte en mauvais état. Deux étables, l'une à gauche et l'autre à droite du portail, ouvrent sur la cour.

Article dix

Un corps de bâtiments, contigu à la maison, comprenant 1° une cave ayant sa porte au nord ; 2° Une chambre de domestiques ayant sa porte au couchant et une fenêtre au Nord ;

3° Une écurie ayant sa porte au Levant avec grenier au-dessus ;

4° Une grange, ayant sa porte au Midi et une ouverture ou porte au Levant ;

5° Un hangar, ayant son ouverture au Couchant et une porte de grange au Midi ;

6° Une cave, appelée « Magasin », ayant sa porte sous le hangar et une petite ouverture au Nord ;

7° Au-dessus de cette cave, un grenier à deux ouvertures, l'une au Nord et l'autre au Midi sous le hangar ;

8° Une écurie, avec portes au Couchant et une ouverture au Nord ;

9° Au-dessus de cette écurie, un grenier ayant une ouverture au Nord.

Ces divers compartiments communiquent presque tous entre eux et sont abrités par la même toiture. Le tout est construit en pierres et couvert en tuiles creuses.

Ce corps de bâtiments est contigu à la maison et confronte de tous côtés ainsi que cette dernière, à propriétés saisies.

Article onze

Une étable, construite en pierres et couverte en tuiles creuses au Levant de la papeterie à laquelle elle confronte.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, formant le premier lot, seront mis en vente sur la mise à prix de quatorze mille quarante-sept francs. 14,047 fr.

Deuxième lot

Article premier

Un jardin, sis au lieu dit Moulin de Leygue, formant le numéro 808, section A du plan cadastral de la commune de Touzac, contenant cinq ares soixante centiares.

Article deux

Quinze ares dix centiares de source et étang, numéro 809, mêmes lieu, plan et section.

Article trois

Un jardin, numéro 810, mêmes lieu, plan et section, contenant trois ares vingt-cinq centiares.

Article quatre

Le sol du Moulin, numéro 811, mêmes lieu, plan et section, contenant cinquante-sept centiares.

Article cinq

Le sol du Moulin, numéro 812, mêmes lieu, plan et section, contenant un are vingt-deux centiares.

Article six

Un grenier, numéro 813, mêmes lieu, plan et section, contenant un are vingt centiares ; il est construit en pierres et couvert en tuiles, orné de deux pavillons et comprenant les fours, le magasin et les bureaux. Ce corps de bâtiment est éclairé par une grande ouverture ogive dans laquelle on a ménagé une petite fenêtre ; les deux côtés de cette ogive servent l'un de porte à vitre éclairant le magasin et l'autre donne accès à la porte intérieure desservant les fours, on remarque une porte d'étable au Levant.

Article sept

Un moulin à papier, n° 814, mêmes lieu, plan et section, construit en pierres et couvert en tuiles creuses. On remarque trois portes au nord ; celle du milieu est pourvue d'un escalier extérieur de sept marches en pierre ; deux fenêtres au nord et une au levant. Un nombre considérable d'ouvertures éclaire le grenier ; on en compte huit dont une très grande au nord, six ou sept au midi, deux au levant et deux au couchant ; une cour murée se trouve entre cette bâtisse et l'étang ;

Article huit

Le sol du moulin n° 814, mêmes lieu, plan et section, contenant trois ares quarante centiares ;

Article neuf

Trois ares cinquante centiares de source et

étang du moulin, n° 809, mêmes lieu, plan et section ;

Article dix

Un jardin n° 810, mêmes lieu, plan et section, contenant soixante-quinze centiares ;

Article onze

Le sol du moulin n° 811, mêmes lieu, plan et section, contenant treize centiares ;

Article douze

Le sol du moulin n° 812, mêmes lieu, plan et section, contenant vingt-huit centiares ;

Article treize

Une pâture n° 815 P, mêmes lieu, plan et section, contenant onze ares dix centiares ;

Article quatorze

Un moulin à eau à deux tournants, construit en pierres et couvert en tuiles, figurant sous le n° 811 je dis 811, mêmes lieu, plan et section ; Ce moulin qui a sa porte d'entrée au nord est éclairé par deux ouvertures, l'une au couchant et l'autre au levant ;

Article quinze

Un moulin à eau à deux tournants, construit en pierres et couvert en tuiles, figurant sous le n° 812 ; mêmes lieu, plan et section ; il est éclairé par deux fenêtres au levant et deux au couchant ; la porte d'entrée est au couchant. Une porte au midi est affectée au service de la chaussée et de l'étang. Le dessus de ce moulin qui comprend les cribles et les blutoirs est éclairé par une porte vitrée au nord, deux fenêtres au levant et une au couchant ; au-dessous du moulin on remarque une porte et une fenêtre à l'aspect du couchant éclairant un moulin à foulon qui n'existe plus depuis longtemps.

Le moulin huit cent onze confronte du nord à chemin de service et à propriétés saisies, du sud à l'étang, du couchant à la rivière du Lot et du levant au bassin qui reçoit les eaux sortant des vannes du moulin numéro huit cent douze pour alimenter celles du moulin huit cent onze.

Le moulin numéro 812 confronte dans son ensemble à propriété et étang saisis et communique intérieurement avec le grenier numéro huit cent treize.

Le grenier saisi numéro 813 confronte dans son ensemble à l'étang et propriété saisis et au moulin numéro 812.

La papeterie numéro 814 confronte dans son ensemble à l'étang et propriétés saisis et à fontaine de Leygue.

Article seize

Un pressoir à double presse et tous les accessoires placés dans le moulin 812, un arbre de couche ou moteur et une roue cylindrique fonctionnant dans le même moulin.

Article dix-sept

Les divers immeubles par destination dont l'énumération mit :

1° Trois chevaux, numéros 6, 7 et 8 de l'acte de la vente consenti par le saisi à M. Mazac, de Fumel ;

2° Trois harnais numéro 9 du dit acte ;

3° Deux charrettes à deux roues numéro 11 ;

4° Une jardinière numéro 12 ;

5° Un blutoir numéro 14 ;

6° Un pétrin mécanique numéro 16 ;

7° Un pétrin en bois numéro 17 ;

8° Divers ustensiles de boulangerie numéro 18, je dis 18 ;

9° Un crible de boulangerie numéro 20 ;

10° Une bascule pour boulangerie, numéro 22.

Avec cette explication que les autres objets désignés en l'acte susmentionné doivent rester la propriété de Monsieur Mazac.

Troisième lot

Article unique

Une terre, au lieu appelé moulin de Leygues, formant le numéro 807 section A, du plan cadastral de la commune de Touzac, contenant vingt-un ares cinquante centiares.

Quatrième lot

Article unique.

Une friche et fontaine, au lieu appelé Bouysac, formant le numéro 1 section B, du plan cadastral de la commune de Mauroux, contenant vingt-neuf ares soixante-quinze centiares.

Ces trois derniers lots réunis en un seul, seront vendus sur la mise à prix de 19,834 fr.

Le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, les biens sus désignés ont été adjugés, savoir : 1° le premier lot, au profit de Pierre Delcailleau, dit Camille, chef de gare, domicilié à Brives, moyennant le prix principal de douze mille quarante francs ; 2° Les deuxième, troisième et quatrième lots réunis en un seul, au profit de Jean Chazot, propriétaire, domicilié à Duravel, moyennant le prix principal de dix-sept mille francs, le tout en sus des charges ; mais par acte au greffe en date du vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, madame veuve Mercié a déclaré faire la surenchère du sixième sur tous les biens vendus et vouloir porter la nouvelle enchère du premier lot à quatorze mille quarante sept francs, et la nouvelle enchère des trois autres lots réunis en un seul à dix-neuf mille huit cent trente-quatre francs, en sus des charges. En conséquence, les dits immeubles seront de nouveau mis en vente le onze février prochain, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à midi et demi, sur les nouvelles mises à prix ci-dessus.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir les inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de droit.

Pour extrait certifié conforme,

L'Avoué poursuivant,
St-ETIENNE.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-onze F° C°
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

M^e Jean St-Etienne, avoué-licencié près le Tribunal civil de Cahors, constitué pour madame veuve Mercié poursuivant la vente, après surenchère, fournira tous les renseignements nécessaires.

BAUME VICTOR !!

Contre les douleurs (2 fr. le Flacon)



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.
Rue de Provence, 36, PARIS.
Rue de Béarn, 41, LYON.

Aux personnes faibles de la poitrine, à celles atteintes de rhumes, toux, catarrhes opiniâtres, les médecins prescrivent le séjour dans le midi, près des rives embaumées par les émanations du pin maritime. Se basant sur l'efficacité des émanations balsamiques du pin, M. Lagasse, pharmacien à Bordeaux, a eu l'initiative de concentrer en un Sirop et une Pâte de sève de Pin maritime tous les principes balsamiques et résineux de cet arbre. L'on peut affirmer aujourd'hui qu'ils sont considérés comme les meilleurs pectoraux.

Un ancien proverbe enseigne que « Deux sûretés valent mieux qu'une. » Pour permettre aux nombreux malades qui soignent leurs rhumes, bronchites ou catarrhes avec les capsules Guyot de reconnaître le véritable produit, nous avons imprimé sur chaque capsule blanche la signature E. Guyot. Cette signature se retrouve sur l'étiquette, mais en trois couleurs. Les capsules Guyot ainsi préparées n'ont plus aucun goût. Elles ont l'apparence d'un bonbon. Fabric. et gros, 19, rue Jacob, Paris.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de la poitrine et de la gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

L'essence de Santal, ce parfum délicat offert aux divinités indiennes, a pris en médecine au grand bonheur de la jeunesse, la place du vulgaire baume de copahu. Prise à l'état pur, sous forme de petites capsules rondes, telles que les prépare M. Midy, elle opère en quarante-huit heures des guérisons qui réclamaient jadis des semaines de traitement. Les médecins emploient aussi avec succès les capsules Santal Midy contre les coliques néphrétiques et les catarrhes de la vessie.

Attestation d'un Médecin !

Argent-sur-Sauldre (Cher), le 5 juin 1890. — A une dose convenable, les Pilules suisses produisent une bonne purgation; à une dose moindre, elles peuvent être utiles pour combattre une constipation opiniâtre. Vous avez toute liberté de faire de mon attestation l'usage que vous voudrez.

Docteur E. RAT, méd.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE
CONVERSION ET REMBOURSEMENT

De l'Emprunt consolidé 4 1/2 % de 1875
Au moyen d'un Emprunt consolidé 4 0/0 or de 320 millions de francs.

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSE
En vertu d'un Oukase impérial, les titres de l'Emprunt 4 1/2 %, 1875 sont appelés au remboursement pour le 1^{er} mai et cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

En même temps S. M. l'Empereur a autorisé l'émission d'un Emprunt consolidé 4 % or de 320 millions de francs, exclusivement affecté jusqu'à due concurrence à la conversion et au remboursement de l'emprunt 4 1/2 % 1875, le surplus dudit Emprunt devant être remboursé en espèces.

Les Demandes de Conversion seront reçues à Paris
Chez MM. de ROTHSCHILD Frères
21, Rue La Fayette, 21

Jusqu'au 29 janvier 1891,

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

Contre L. st. 100 ou Fr. 2,520 de capital nominal Emprunt 4 1/2 0/0 1875, accepté en paiement au pair, plus 3 mois d'intérêts, du 1^{er} octobre 1890 au 1^{er} janvier 1891, soit Fr. 2,548 35. On recevra :

5 obligations de 500 fr., rapportant 20 fr., d'intérêts annuels, jouissance du 1^{er} janvier 1891, de l'Emprunt consolidé 4 0/0 or, à Fr. 485,75 2.428 75
Et une soule en espèces de..... 119 60

TOTAL EGAL... Fr..... 2.548 35

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis du coupon à échoir le 1^{er} avril 1891 ou d'un cautionnement de 5 0/0, avec l'engagement d'adresser ces titres au plus tard le 19 février 1891. Elles seront servies dans l'ordre de présentation et les derniers qui excéderaient le montant du nouvel emprunt ne seront pas admises.

(Déclaration faite au timbre le 15 janvier 1891.)

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutt tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalésicière m'a empêché de mourir « depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que « je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen « de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalésicière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalésicière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS.

Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 947^e livraison (24 janvier 1891). — Texte : La Famille Hamelin, par l'auteur de la Neuvaine de Collecte et de Tout droit. — L'École de cavalerie, par Robert de Prancey. — Lis et Chardon, par M^{me} la comtesse d'Houdetot. — Transport d'un hôtel et d'un phare. — Zénaïde Fleuriot. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier.
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1568^e livraison (24 janvier 1891). — Du Niger au golfe de Guinée, par M. le capitaine Binger. — 1887-1889. — Texte et dessins inédits. — 11 gravures de Riou.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE SEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

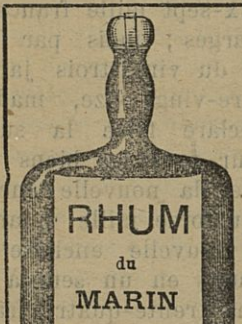
VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.



RHUM DU MARIN
MARTINIQUE
TROIS FRANCS le Litre

Malgré la modicité de son prix, ce Rhum AUTHENTIQUE ne redoute la comparaison avec AUCUNE AUTRE MARQUE.

Vente en gros : S. GARINEAU, Bordeaux

En dépôt à Cahors, chez M. MIGNAUD, Epicerie Bordelaise; à Gourdon, chez M. CAPRETZ, confiseur; à Figeac, chez M^{me} veuve LAVERDET, Epicerie Parisienne; dans les chefs-lieux de cantons et dans les communes importantes, chez les principaux Commerçants.



VOUS SOUFFREZ DES DENTS?
Employez comme moi

L'ÉLIXIR DENTIFRICE
Du Docteur ROUSSET

DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK
Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889
3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.
Agents Généraux : TAILHEFER & LABADIE
43, rue Croix-de-Seguey, BORDEAUX
Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries

Concessionnaires : M. VERDIER, Place Basse, à Figeac; M. LOU-BEYRE, Boulevard Gambetta, à Cahors.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Viré, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourrelier à Castelnau-Montrastier.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. A 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, on 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratuit à PUYRARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou écrivain, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillardes, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.